

Lot n° : 1
 Section : AL
 N° : -

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DES ACHARDS
 Rue du Laurier - Rue du Romarin
Lotissement à usage principal d'habitation
"Le Domaine des Alizés" tranche 1

autorisé par arrêté N°PA 085 152 23 A0004 du 26/02/2024

Superficie : 399 m²
 dont 109 m² en zone AP (PLU)
 Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Maître d'Ouvrage



22, rue Benjamin Franklin
 Bâtiment Le Phoenix
 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Architectes



DGA Architectes et Associés
 5, Rue Georges Legagneux
 BP 90303
 85 500 LES HERBIERS
 tel: 02 51 67 17 83
 contact@dga-architectes.com

AADP
 17, avenue Jean Jaurès
 85 100 LES SABLES D'OLONNE
 tél : 02 51 32 17 36
 t.duranteau@aadp-architectes.com

Paysagiste - Conceptrice

Lorraine DONDAINAS
 GEOUEST



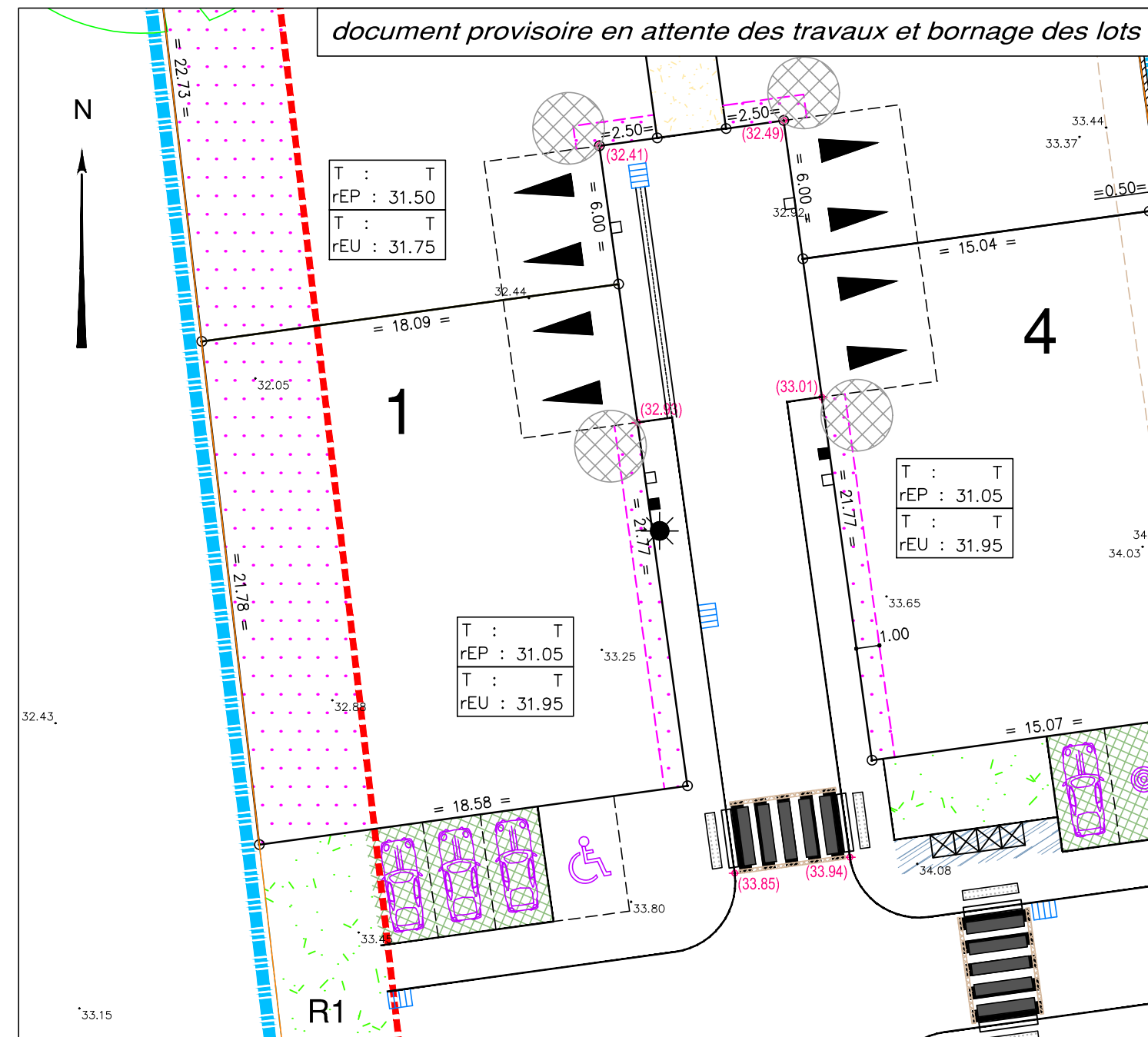
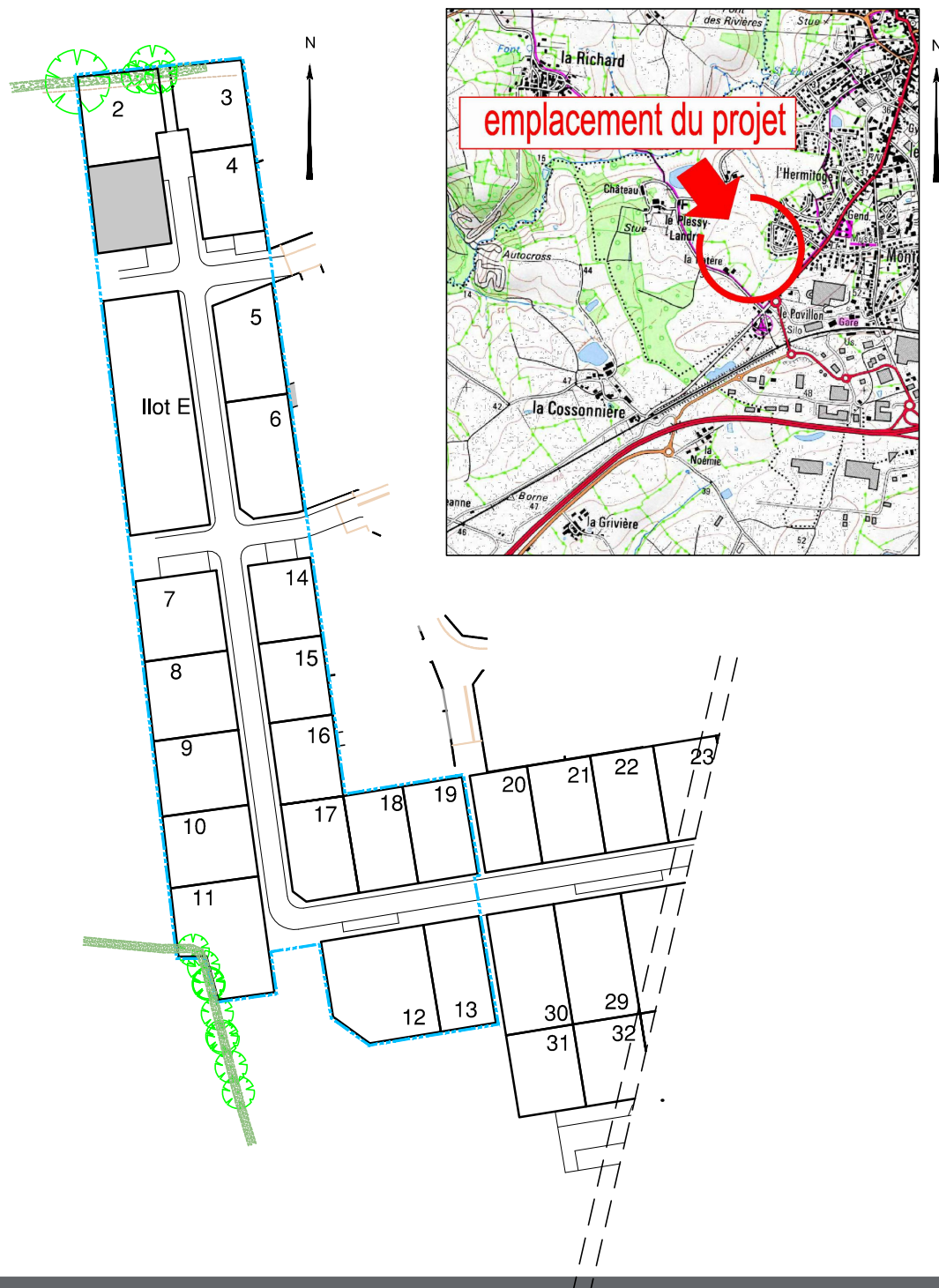
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER L22052
 Référence AUTOCAD L22052IND.DWG

PLAN DE SITUATION



LEGENDE

- Périmètre du permis d'aménager TRANCHE 1
- Secteur de moins de 100m d'un bâtiment agricole (Non constructible)
- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum) - Lot 10
- Emplacement des places de stationnement publiques perméables
- Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Limite de zonage AP (PLU)

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : T - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : --- - cote radier du branchement EU
- T : T - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : --- - cote radier du branchement EP
- ☀ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- ↗ - signe d'appartenance de mur
- - borne OGE

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

DATE 06/03/2024
 DATE DE MODIFICATION

ECHELLE 1/250



www.geouest.fr